

## **Les Droits de l'enfant dans l'éducation : approches interdisciplinaires**

### ***Enjeux pédagogiques n°29***

**Sous la direction de Frédéric Darbellay & Zoe Moody**

La question des droits de l'enfant est aujourd'hui largement diffusée au sein de l'espace social et politique en Suisse et à l'international. Les politiques publiques éducatives, sociales et familiales portent désormais une attention particulière à l'enfant, reconnaissant tant son caractère vulnérable que son statut d'acteur social à part entière. Le domaine de l'éducation en général et l'école en particulier s'ancrent résolument dans cette mouvance (Gillet-Swan & Coppock, 2016; Meirieu, 2002; Quennerstedt & Quennerstedt, 2014). Ils se confrontent à des questions centrales, dans la mesure où ils visent à garantir l'accès de tous les enfants à une instruction de qualité et à définir des conditions cadres pour qu'ils développent des compétences cognitives, psycho-sociales et émotionnelles selon leur plein potentiel. Ces démarches ont pour ambition d'assurer que les enfants puissent *in fine* s'insérer socialement et professionnellement, tout en exerçant une citoyenneté éclairée.

Si placer l'enfant au cœur du système éducatif n'est pas une ambition nouvelle, le considérer comme un sujet de droits à part entière à chaque étape du processus éducatif – droits spécifiques propres à l'enfance et droits et libertés fondamentales – est par contre une obligation plus récente (Hofstetter, 2012; Moody, 2016). La Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant de 1989 (CDE) est entrée en vigueur en Suisse le 26 mars 1997. En ratifiant ce traité, la Suisse s'est engagée à garantir, mettre en œuvre et contrôler l'application des provisions qu'il contient. Elle a donc la responsabilité d'appliquer le droit des enfants à l'éducation (accès, égalité des chances), *dans* le contexte scolaire (sécurité, protection, participation) et *par* le processus éducatif (connaissance et exercice de ses droits, de ses responsabilités) (Verhellen, 1999).

Sans visée normative et dans une démarche critique et constructive, ce numéro spécial d'*Enjeux pédagogiques* vise à étudier la question des droits de l'enfant dans l'éducation. En coordonnant plusieurs points de vue différents mais complémentaires, les contributions couvrent un large spectre de disciplines qui prennent sens dans leur articulation interdisciplinaire (Darbellay, 2011). Des sciences de l'éducation aux sciences juridiques, en passant par la sociologie et la psychologie, une série d'éclairages théoriques et pratiques viennent enrichir l'analyse et la compréhension de la multidimensionnalité des droits de l'enfant dans l'éducation. Le numéro est organisé autour de trois axes interdépendants :

## 1. Le droit à l'éducation

Le droit à l'éducation, au sens d'un accès équitable à l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, est considéré comme acquis pour une majorité d'enfants en Suisse. Il demeure toutefois certaines catégories d'enfants qui ne fréquentent pas l'école de manière régulière ou qui en sont progressivement exclus (mineurs migrants non accompagnés, décrochage scolaire, enfants du voyage, etc.). Croisant les points de vue historique, légal et psycho-social, cet axe a pour objectif de contextualiser le droit à l'éducation pour tous et son application actuelle, eu égard aux obligations de la Suisse en la matière.

## 2. Les droits de l'enfant à l'école

L'éducation vise à favoriser l'épanouissement et l'accomplissement de la personnalité de l'enfant ainsi que son développement selon son plein potentiel. Dans ce contexte, les acteurs du système éducatif ont pour tâche d'assurer la sécurité émotionnelle et physique des enfants (violences entre pairs, violences des adultes, etc.) d'une part et d'autre part de leur garantir un temps réservé aux activités significatives pour eux (apprentissage, jeu, routines, etc.). Cet axe vise à mettre en lumière les droits de l'enfant tels qu'ils prennent vie au sein de l'institution scolaire, qu'il s'agisse des mesures préventives et d'intervention en cas de besoin, ou des espaces de liberté à garantir aux enfants.

## 3. L'exercice de ses droits par le processus éducatif

Le processus éducatif a pour but de préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société démocratique. La connaissance de ses droits, le développement d'attitudes et de compétences cohérentes avec les droits de la personne et de ses libertés fondamentales permettent de développer un esprit de compréhension de paix et d'égalité. Cet axe étudie les conditions cadre nécessaires pour une éducation aux droits de l'enfant – en lien notamment avec le plan d'études romand – ainsi que des pistes concrètes pour le développement d'une pensée critique.

## Références

- Audigier, F. (2000). L'éducation aux droits de l'homme. *The School Field*, XIII.
- Darbellay, F. (2011). Vers une théorie de l'interdisciplinarité ? Entre unité et diversité. *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 7 (1), 65-87.
- Gillette-Swan, J. & Coppock, V. (Eds.) (2016). *Children's rights, educational research and the UNCRC, past, present and future*. Oxford : Symposium Books Ltd.
- Gollob, R. & Krapf, P. (2009). *Apprendre à connaître les droits de l'enfant: neuf modules d'enseignement pour les classes du primaire*. Strasbourg: Conseil de l'Europe.
- Hart S.N., Pavlović Z. (1991). Children's rights in education: an historical perspective. *School Psychology Review*, 20(3), 345-358.
- Hofstetter, R. (2012). La transformation de l'enfant en écolier (du 19e au milieu du 20e siècle): les "eurêkas" des sciences de l'homme naissantes, entre scientisme et romantisme: un "naturalisme" de l'enfance. *Paedagogica Historica: International Journal of the History of Education*, 48(1), 31-50.
- Howe, R. B., & Covell, K. (2010, September). Children's human rights education as a means of promoting equality. *Journal of Human Rights Education*, 2(2), 31-41.

- Le Gal, J. (2008). *Les droits de l'enfant à l'école pour une éducation à la citoyenneté (2<sup>e</sup> Ed.)*. Bruxelles : De Boeck.
- Leleux, C. (2007). *Éducation à la citoyenneté, tome 2: Les droits et les devoirs de 5 à 14 ans*. Bruxelles: De Boeck.
- Merieu, P. (2002). *Le pédagogue et les droits de l'enfant, histoire d'un malentendu*. Editions du Tricorne.
- Moody, Z. (2016). *Les droits de l'enfant : genèse, institutionnalisation et diffusion (1924-1989)*. Neuchâtel : Editions Alphil.
- Moody, Z., Piguet, C., Barby, C. & Jaffé, Ph.D. (2013). Violences entre pairs : les filles se distinguent, analyse des comportements sexospécifiques à l'école primaire en Valais (Suisse), *Recherches & éducations*, 8, 33-47.
- Suarez, D. & Ramirez, F. (2004, August). *Human Rights and Citizenship: The Emergence of Human Rights Education*. Stanford Institute for International Studies: Center on Democracy, Development, and the Rule of Law.
- Quennerstedt, A. & Quennerstedt, M. (2014). Researching children's rights in education: sociology of childhood encountering educational theory. *British Journal of Sociology of Education*, 35(1), 115-132.
- Verhellen, E. (1999). *La convention relative aux droits de l'enfant: Contexte, motifs, stratégies, grandes lignes*. Louvain: Garant.